



FEILLENS

# CONSEIL MUNICIPAL

## Procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 11 juillet 2024 à 20 heures, au lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Guy BILLOUDET, Maire.

### Étaient présents :

Mmes et MM. Guy BILLOUDET, René BORNAREL, Laurence BOYER, Martine CARILLIER, Bertrand CHAMBARD, Nathalie CHANUT, Arnaud DELALANDE, DESNOYER Justine, Raphaëlle DUBY, Gilles DUMAS, Christian FAVRE, Jean-Yves GONOD, Francis GOYON, Guy MONTERRAT, Victoria POLI, Catherine RENOUD-LYAT, Denis VAISSAUD, Odile VERNE.

### Étaient excusés :

Mmes et MM. Jean-Pierre CONDEMINE (a donné pouvoir à Christian FAVRE), Sarah GONOD (a donné pouvoir à Odile VERNE), Elvire JOLY (a donné pouvoir à Bertrand CHAMBARD), Françoise MENDES (a donné pouvoir à Nathalie CHANUT), Nathalie VERMEL (a donné pouvoir à Gilles DUMAS)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

\*  
\*                      \*

### 1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence BOYER

-o-

Le Maire communique l'état civil de la commune depuis la séance du 29 mai 2024 :  
3 décès, 5 naissances, 1 mariage.

-o-

### 2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 3 abstentions (R. Bornarel, G. Dumas, D. Vaissaud) approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 mai 2024.

### 3 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

#### ❖ URBANISME (Bertrand Chambard) :

- la commission s'est réunie le 8 juin (9 Déclarations Préalables, 3 Permis de Construire, 2 Permis de Démolir) et le 11 juillet (13 Déclarations Préalables, 4 Permis de Construire, 1 demande d'avis pour un Etablissement Recevant du Public)

#### ❖ CITOYENNETE – TRANQUILLITE PUBLIQUE (Monsieur le Maire en l'absence de Jean-Pierre Condemine)

- la commission s'est réunie le 25 juin pour définir les actions à conduire pour l'année 2024-2025 ; 4 axes ont ainsi été définis :

- meilleure connaissance des institutions, notamment de proximité (mairie, conseil départemental, Préfecture...) : possibilité d'envisager des interventions dans les écoles, inviter les enfants à une séance du conseil municipal en adaptant les horaires, faire réfléchir les enfants sur la commune telle qu'ils l'imagineraient en 2050

- accompagner les enfants dans un usage sécurisé d'internet pour leur faire éviter les pièges du web (cyberharcèlement, rencontres virtuelles dangereuses, achats en ligne, contenus non appropriés...) : généraliser le programme permis internet en CM2 en partenariat avec la Gendarmerie Nationale et mener des actions comparables dans les autres niveaux de classe

- sensibiliser à la circulation en vélo et à pied alors que se développent les transports doux pour se rendre à l'école : possibilité de s'inscrire dans le cadre des programmes « savoir rouler à vélo » et « permis piéton », en partenariat avec la Sécurité Routière, la Gendarmerie ou une association agréée

- reconduire les actions déjà menées en faveur de l'environnement

- la cérémonie de remise des cartes aux nouveaux électeurs a été un réel succès et très appréciée des personnes concernées
- 4 jeunes ont été pris en flagrant délit d'intrusion dans une maison inhabitée : un rappel à la loi leur a été fait ; le Maire s'interroge encore sur l'utilité d'un dépôt de plainte : il envisage plutôt de leur faire faire des travaux d'intérêt général en désherbant le cimetière, selon des modalités qui restent à préciser

#### ❖ CULTURE- SPORTS - ASSOCIATIONS (Arnaud Delalande)

##### • **comptes-rendus des différentes AG :**

- 19 juin tennis de table : hausse des effectifs très importante cette année ; belles performances dans tous les niveaux ; bilan financier négatif donc augmentation du prix des licences prévue en septembre 2024 ; la commune a acquis de nouvelles tables, les anciennes seront installées au gymnase pour les scolaires
- 29 juin USF : saison sportive mitigée avec descente de l'équipe 1 ; bilan financier en négatif dû à une augmentation des frais de déplacement et une diminution des recettes de buvette du fait qu'il y a eu moins de matchs à domicile, donc augmentation du prix des licences en septembre ; les cages seront changées à la rentrée
- 28 juin basket : 25 équipes constituées avec une belle année sportive chez les jeunes ; bilan financier légèrement négatif ; Y. Goujon va intégrer le Comité directeur de l'Ain
- 29 juin EBS : 19 équipes constituées ; le club est labellisé pour les deux catégories jeunes ; le bilan financier est positif grâce à une aide importante de la Communauté de Communes ; le problème majeur du club est le manque d'éducateurs
- 1<sup>er</sup> juillet Zen Bouger : 15 adhérents de plus que l'année dernière ; 2 créneaux supplémentaires pour les cours ; bilan financier positif

##### • **événements :**

- inauguration des nouveaux locaux de l'aéromodélisme à Replonges fin juin
- « Faites vos jeux » : du fait de la météo, le concert a été annulé le samedi soir, quelques 1000 personnes sont venues le dimanche
- rentrée des associations le 7 septembre : se fera le matin avec la réception des sportifs en fin de matinée

##### • **actualité diverse :**

- le complexe des Dîmes sera fermé en août
- les tennis extérieurs n'ont pas pu être refaits au printemps du fait de la météo, les travaux sont reportés en septembre
- un rappel sera fait à la rentrée aux associations sur le chauffage et l'éclairage

⇒ R. Bornarel revient sur le manque d'éducateurs, problème récurrent dans de nombreux clubs ; il rappelle que le monde associatif joue un rôle très important dans l'éducation, après la famille et l'école, et que l'encadrement est très important ; selon lui cette problématique doit être entendue par les pouvoirs publics  
Monsieur le Maire lui répond que les fédérations ont aussi un rôle à jouer, notamment financier : l'argent et dans les fédérations et manque dans les associations ; il rappelle également le problème de nécessaire disponibilité exigée de la part des encadrants et de la difficulté à combiner cela avec une vie de famille, ainsi que l'exigence de plus en plus élevée dans le niveau de diplôme / formation qui est demandée.

#### ❖ AFFAIRES SCOLAIRES (Catherine Renoud-Lyat)

- le conseil d'école s'est tenu le 17 juin : la fermeture de classe devrait être actée le 12 juillet (il manque une vingtaine d'inscriptions)
- la fête de l'école a eu lieu malgré la météo : 34 dictionnaires ont été remis (ainsi que 27 à Limerol)
- l'AG de la cantine a eu lieu le 27 juin : une moyenne de 720 repas par jour ont été servis ; le prix du repas sera augmenté à la rentrée ; il y a peu de gaspillage grâce à l'application de réservation TurboSelf, et de nouvelles piste sont envisagées pour être encore plus efficace ; le principal problème de l'année à venir sera la charge de la facture d'électricité qui risque d'être très lourde

#### ❖ INFORMATION - COMMUNICATION (Christian Favre)

- une communication a été faite sur les horaires d'été de la déchèterie

#### ❖ BATIMENTS - VOIRIE (Guy Monterrat)

- travaux du futur pôle associatif : la visite des locaux par les élus est reportée en septembre
- travaux la Cure : ont été finalisés en juin
- travaux eux pluviales chemin du Pont : le chantier est terminé
- travaux de point-à-temps : ont été fait fin juin
- travaux sur la RD933 : sont fins, il restera la résine au niveau des carrefours, qui sera posée dans le courant de l'été

- des travaux sont programmés à la station d'épuration pour finaliser la mise en conformité
- la cureuse a été commandée
- les deux logements appartenant à la commune (maison Lacharme et appartement au-dessus de La Poste) sont libres

#### **4 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Acquisition de concession de cimetière : Colonne n°11 / famille DUTRUGE pour 15 ans

#### **5 – BUDGET PRINCIPAL : EMPRUNT**

Monsieur le Maire rappelle qu'un emprunt de 600 000 € est prévu au budget primitif 2024 du budget principal de la commune. Au moment du vote du budget il avait été décidé de faire un point sur l'exercice comptable au début de l'été afin de déterminer s'il était nécessaire d'emprunter autant. Au 1<sup>er</sup> juillet il s'avère que :

- les dépenses en matière d'électricité seront, effectivement, probablement moins importantes que les prévisions : 300 000 € étaient prévus au BP, environ 112 000 € ont été réalisés au 1<sup>er</sup> juillet
- les dépenses relatives au pôle associatif, dont une partie avait été reportée sur l'exercice 2025, seront intégralement supportées sur l'exercice 2024, les travaux étant très avancés et probablement livrés à l'automne prochain

Il est donc nécessaire de réaliser l'emprunt tel que prévu, les établissements bancaires ont été sollicités avec les conditions d'un taux fixe et d'un remboursement sur 20 ans. Le récapitulatif des offres est le suivant :

Etablissement bancaire	Conditions	Taux	Coût de l'emprunt	Remarque
Banque Populaire	Remboursement trimestriel	3.83 %	232 672.60 €	
	Remboursement annuel Avec première échéance anticipée (avant fin 2024)	3.85 %	244 409.40 €	Echéance emprunt non prévue au BP 2024
Caisse d'Épargne	Remboursement trimestriel Amortissement dégressif (échéances constantes)	3.81 %	260 074.40 €	
	Remboursement annuel Première échéance anticipée (avant fin 2024)	3.81 %	225 040.40 €	Echéance emprunt non prévue au BP 2024
	Remboursement annuel Première échéance en 2025	3.81 %	254 912.80 €	
Crédit Agricole	Emprunt classique 500 000 € - Remb. Trimestriel Emprunt rénovation énergétique 100 000 € - Remb. Trim.	4.05 % 3.90 %	231 937.06 € 44 482.20 € = 276 419.	
	600 000 € - Remboursement annuel Première échéance anticipée	3.84%	243 779.46 €	Echéance emprunt non prévue au BP 2024

L'offre la plus intéressante étant celle de la Caisse d'Épargne, avec remboursement annuel et remboursement anticipé de la première échéance, elle est approuvée, à l'unanimité par le conseil municipal.

#### **6 – POLE ASSOCIATIF : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réhabilitation de l'ancienne cantine bénéficie du Fonds de Concours de la Communauté de Communes (20 % d'un montant maximum de 1 000 000 € HT).

Mais le versement de ce fonds de concours ne peut se faire que sur la base d'une délibération votée en conseil municipal sollicitant cette subvention auprès de la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal autorise donc, à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander le fonds de concours.

Il s'agit donc d'autoriser le Maire à demander le fonds de concours à la CCBS et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **7 – REGULARISATION DE LA SITUATION DU SONNEUR : CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE**

La commune verse chaque année, en début d'année une indemnité pour le sonneur.

Jusqu'à présent, ce versement se faisait sur la base :

- d'une délibération en date du 14 décembre 2008, prévoyant la rémunération des sonneurs à hauteur de 228.67 € brut
- d'un arrêté du maire nommant le sonneur désigné

La trésorerie, dans le cadre du contrôle des paies, demande de régulariser cette situation qui doit désormais se faire sur la base :

- d'une délibération prévoyant le recrutement d'un vacataire en charge des différentes tâches inhérentes à l'église et à la chapelle, ainsi que la rémunération afférente
- d'un contrat de vacataire établi au nom de la personne désignée

Il est donc proposé de :

- créer un emploi de vacataire pour le sonneur de la commune
- de fixer la rémunération à 300 € brut (somme non réévaluée depuis 2008)
- d'établir le contrat au nom de Jean-Paul VERDELET (sonneur actuel)

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

## **8 – PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 3 JUIN 2021**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande de la trésorerie, la commune avait déjà pris, en juin 2021, une délibération prévoyant l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (autrement dit pour les heures supplémentaires). La trésorerie demandait alors à ce que soient précisés les agents pour lesquels le versement de cette indemnité était possible.

La délibération de juin 2021 prévoyait donc qu'étaient éligibles :

### **• Catégorie B :**

- cadre d'emploi des rédacteurs
- cadre d'emploi des techniciens

### **• Catégorie C :**

- Cadre d'emploi des adjoints administratifs
- Cadre d'emploi des adjoints techniques
- Cadre d'emploi des agents de maîtrise
- Cadre d'emploi des ATSEM

La trésorerie demande cette fois-ci que cette liste soit plus précise, et définisse les emplois pouvant prétendre au versement de ces heures. Il est donc proposé de reprendre la liste des emplois telle qu'elle est définie dans le tableau des effectifs, qu'ils relèvent de la catégorie B ou C, à savoir :

- Responsable de l'urbanisme
- Adjoint administratif et financier
- Agent administratif en charge du secrétariat et de l'état civil
- Agent d'accueil
- Agent d'accueil en charge des titres sécurisés
- Agent en charge des bâtiments
- Agent en charge de la voirie
- Agent en charge des espaces verts
- Agent en charge de la station d'épuration
- Gardien de la salle polyvalente
- Agent polyvalent des services techniques
- Surveillantes de cantine
- Agent d'entretien
- Agent chargé de l'encadrement des enfants à l'école
- ATSEM

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les modifications proposées.

## **9 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER**

Monsieur le Maire explique qu'en raison des contraintes liées aux effectifs durant la période estivale, il est proposé, comme chaque année, de recruter un emploi saisonnier aux services techniques pour les mois de juillet et août. La candidature retenue est celle de Noah Goujon, âgé de 16 ans.

Il est rappelé les conditions d'emploi des mineurs dans la fonction publique territoriale :

- Avoir 16 ans minimum
- Sur autorisation parentale
- 8 heures par jour / 35 heures par semaine maximum
- Interdiction des travaux dangereux
- Rémunération au minimum légal

Il est donc proposé de recruter Monsieur Noah GOUJON 9 semaines du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, en le rémunérant selon la grille indiciaire des adjoints techniques, échelle 1 échelon 1. Le conseil Municipal valide, à l'unanimité, la création de cet emploi saisonnier.

#### **10 – CESSION DE VOIRIE COMMUNALE (IMPASSE DES BEYS)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 7 novembre 2012, la commune avait cédé une partie de la voie communale située au n°8 bis impasse des Beys, sur une longueur de 34 mètres, au profit de Monsieur Daniel Catherin, demeurant au 590 route des Beys.

Par courrier en date du 10 juin 2024, Monsieur Daniel Catherin fait part de son souhait d'acquérir une part supplémentaire de cette voie, dans la mesure où, ayant fait l'acquisition de la propriété située au 570 route des Beys, il est désormais propriétaire de l'ensemble des parcelles desservies par cette impasse.

Monsieur le Maire propose de retenir, comme en 2012, le prix de 3€ le m<sup>2</sup>, pour cette parcelle d'environ 76 m<sup>2</sup>, ce que la conseil municipal valide à l'unanimité.

#### **11 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire fait un point sur la construction de la nouvelle déchèterie à Pont-de-Vaux : la Communauté de Communes est en attente de la réponse de la DREAL mais a obtenu l'autorisation de débiter les travaux.
- A. Delalande fait un point sur la situation du terrain de motocross St Joseph : l'homologation du terrain prenait fin en juin ; la DREAL bloque, pur le moment, le renouvellement et le club a obtenu une autorisation provisoire d'un an en attendant
- N. Chanut demande des explications sur la procédure pour les procurations lors des dernières élections législatives : en effet certaines procurations faites auprès de la gendarmerie ne sont pas parvenues en mairie dans les délais et n'ont donc pas pu être prises en compte le jour du scrutin. Monsieur le Maire lui explique que, malgré la proposition faite par la Mairie de venir chercher les procurations à la gendarmerie, cette dernière avait pour consigne de les envoyer par La Poste : elles ont donc été envoyées le mercredi, et ont été reçues le lundi, lendemain du scrutin !

-o-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h10.

-o-

Fait en mairie de Feillens, le 12 juillet 2024

La Secrétaire de séance,

Le Maire



**Laurence BOYER**



**Guy BILLOUDET**

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités  
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

